



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1763

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Passerelle de la Soie reliant le pôle multimodal de transports en commun au pôle de commerces et de loisirs du Carré de Soie - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville

service : Direction des grands projets

**Rapporteur : Monsieur Imbert**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémián.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

**Séance publique du 25 octobre 2010****Délibération n° 2010-1763**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Passerelle de la Soie reliant le pôle multimodal de transports en commun au pôle de commerces et de loisirs du Carré de Soie - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville**

service : Direction des grands projets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le secteur du Carré de Soie s'inscrit au cœur de la première couronne "est" de l'agglomération lyonnaise, secteur stratégique de la politique de renouvellement urbain de la Communauté urbaine de Lyon. Il doit constituer le support d'un projet urbain répondant aux enjeux de valorisation résidentielle et de mutation de ce territoire. Le développement d'un pôle de loisirs associant des fonctions ludiques et commerciales constitue le premier acte de ce processus de réinvestissement. Il s'appuie sur les atouts du territoire et sur l'interconnexion du métro A et de la ligne T3 au pôle d'échange de la Soie.

Il est aujourd'hui prévu de réaliser une passerelle d'une longueur de 85 mètres environ ayant pour objectif de relier le pôle d'échange de la Soie au pôle de loisirs et de commerces. L'ouvrage sera dédié aux piétons et aux vélos.

Cette opération fait partie des aménagements de voiries de desserte du pôle de loisirs pour lesquels le conseil de Communauté a voté une autorisation de programme (AP n° 1195 votée les 12 juillet 2004 et 1er mars 2006).

Par délibérations des 21 janvier 2008 et 8 juillet 2008, le conseil de Communauté a approuvé les objectifs poursuivis par la réalisation de la passerelle, donné son accord sur les modalités d'ouverture de la concertation et pris acte du bilan de la concertation qui conforte la poursuite du projet.

La Communauté urbaine intervient en tant que maître d'ouvrage de la Passerelle de la Soie qui reliera le pôle multimodal de transports en commun au pôle de commerces et de loisirs du Carré de Soie, sur la commune de Vaulx en Velin.

En application de l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, et compte tenu des liens existants entre les ouvrages et travaux relevant de la compétence de la ville de Vaulx en Velin, la Communauté urbaine et la ville de Vaulx en Velin ont décidé d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble de l'opération confiée à la Communauté urbaine. L'ouvrage d'art relève de la compétence de la Communauté urbaine et les travaux d'éclairage public de la compétence de la ville de Vaulx en Velin. La durée de la convention de maîtrise d'ouvrage unique correspond à la durée des travaux.

La ville de Vaulx en Velin bénéficiera d'une autorisation d'occupation domaniale délivrée par la Communauté urbaine.

Par ailleurs, une convention d'occupation temporaire du domaine public du Sytral au profit de la Communauté urbaine en phase travaux a été signée le 17 avril 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Vaulx en Velin relative à la Passerelle de la Soie reliant le pôle multimodal de transports en commun au pôle de commerces et de loisirs du Carré de Soie.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.**